

Résolution du GT Restructuration

Vu les statuts de déi Lénk, adoptés en 1999 et amendés en 2000 et en 2010 ;

Considérant les résultats du questionnaire soumis aux membres de la coordination nationale et aux différents groupes de travail sur le fonctionnement de déi Lénk ;

Considérant l'évolution positive de déi Lénk en termes d'adhérents, d'activités et de mandataires ;

Considérant le développement des structures (CoNa, BuCo, Sections, Groupes de travail, Commissions) et du personnel au sein de déi Lénk ;

Dans le souci d'améliorer davantage le fonctionnement démocratique des organes et des structures de déi Lénk, le congrès ordinaire du 17 avril 2016 charge la coordination nationale :

- De poursuivre l'analyse des structures de fonctionnement de déi Lénk, notamment pour mieux inclure ses membres et sympathisant(e)s et pour dynamiser son fonctionnement ;
- D'élaborer des propositions de changement de fonctionnement et, le cas échéant, de proposer une modification des statuts.